

Association du Foyer St Martin de Vic en Bigorre

2 rue Lannes 65500 Vic en Bigorre

(déclarée en préfecture - JO du 10/10/1953 - n° W653001254 - ancien n° 0653001082)

n° SIREN 777173147

Procès verbal de l'assemblée générale de l'association Foyer Saint Martin du mardi 14 novembre 2023 - 19H

L'assemblée générale de l'association Foyer Saint Martin s'est tenue le mardi 13 novembre 2023 à 19H au Foyer Saint Martin Place Corps Franc Pommiers à Vic en Bigorre pour se prononcer sur l'activité de l'exercice de l'année 2022.

Liste des personnes présentes ou représentées :

Denis Massie - Agnès Massie - Béatrice Foulon -Philippe Foulon- Ronan Le Joncour - Bertrand Rihn - Nicole Caujolle - Marie-France Jobin - Jocelyne Falceto - Alain Peyronneau - Marie-Luce Peyronneau - Miguel Cécillon - Véronique Cécillon - Robert Médiamole - Marie-Camille Villeneuve-Massenet - P. Raphaël de Lassus - P. Christian Lagarde - Wulfran d'Hautefeuille. Yaël Comet.

Liste des cotisations payées en séance(total 75 €)

10 Denis Massie - Agnès Massie -
10 Béatrice Foulon -Philippe Foulon -
20 Bertrand Rihn - Nicole Caujolle - Jocelyne Falceto-Marie-France Jobin
10 Alain Peyronneau - Marie-Luce Peyronneau -
10 Miguel Cécillon - Véronique Cécillon -
5 Marie-Camille Villeneuve-Massenet -
10 Yaël Comet - P. Christian Lagarde

1- Rapport moral

- dates des AG précédentes : 24/3/15 - 5/9/16 - 17/1/19 - 14/5/19 - 8/3/22

- conseil d'administration actuel élu en AG du 8/3/ 2022

- Président W. d'Hautefeuille - et secrétaire D. Massie ont été élus en mars 2015 et réélus en mars 2022

- le bail de location avec l'association diocésaine a été signé le 1/11/2020 pour une durée de 2 ans avec tacite reconduction (ensemble des locaux y compris appartement). L'association diocésaine a payé son dernier loyer de 600 € le 6/10/22. Le bail de location a été remplacé par la signature d'une convention le **2 mai 2023** avec l'association diocésaine de Tarbes et Lourdes. Cette convention prévoit la mise à disposition gratuite des locaux et jardin du FSM . L'association diocésaine s'engage à participer aux charges. Les locaux seront occupés par la paroisse pour des activités conformes aux statuts de l'association.

- signature d'un bail de location pour l'appartement le 1/4/23, loyer 400€/mois

- réalisation de travaux d'aménagement du 1er étage : démolition d'une cloison pour créer une grande salle "l'Atrium", projet mené par Yaël Comet avec l'aide de nombreux paroissiens. Les travaux ont été financés par le diocèse (mise à disposition de Thierry Trinh), par la Paroisse et par des contributeurs.

- peinture des volets en août 2022 par entreprise Boyrie (3088 €)

- année marquée par le sinistre grêle du 20/6/ 2022 avec dégât des eaux dans l'appartement et de nombreuses tuiles abîmées y compris sur le faitage du toit. L'ensemble du sinistre (11 075 €) a été pris en charge par l'assurance, sauf franchise de 405,19 € prévue au contrat.

2- Rapport financier de l'exercice 2022

solde au 31/12/21 = 8291,21 €

recettes année 2022 : 10 loyers de 600 € versés par l'association diocésaine jusqu'en oct 22
400 € versés par le Secours Catholique pour participation aux charges.

dépenses année 2022 : factures d'eau et d'EDF du FSM = 936 €
taxe foncière 1832 €
frais cabinet comptable 720 € en juillet 2022
impôts = 1 104 €
cotisation assurance 419 €

solde au 31/12/22 = 6504,17 €

Il est demandé à l'assemblée générale d'approuver les comptes. À l'unanimité, les comptes sont approuvés et il est donné quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Pour information, quelques chiffres sur l'année 2023 en cours :

Recettes année 2023 = loyers mensuels de 400 € à partir de avril 23

Dépenses année 2023 (non exhaustif) :

eau et EDF du FSM 934,23 € (factures d'eau et d'EDF prises en charge par la paroisse à partir de l'été 2023)

réparations cumulus (846 €) et tondeuse (115 €)

cabinet comptable 600 €

cotisation assurance 453 €

impôts 2022 = 214 €

taxe foncière

sinistre grêle : bilan -405,19€

solde du compte en banque au 3/11/2023 2 821€

3- Élection de nouveaux administrateurs.

Wulfran d'Hautefeuille annonce qu'il se retire du conseil d'administration à compter du 31/12/2023. Il cessera sa fonction de président à cette date.

Les administrateurs élus le 8/3/2022 restent en place :

Robert Médiamole - Denis Massie - Bertrand Rihn - Béatrice Foulon - Miguel Cécillon - Alain Peyronneau.

P. Raphaël de Lassus reste membre de droit du conseil d'administration selon les statuts.

Yaël Comet s'est portée candidate au conseil d'administration. Les statuts prévoyant de 3 à 6 administrateurs élus, il n'est pas procédé à une nouvelle élection. Les administrateurs auront à cœur d'inviter Yaël Comet à participer aux conseils.

4- Projets divers qui seront discutés prochainement par le conseil d'administration

- vérification et mise aux normes ERP et incendie

- changement de la porte de l'appartement

- nettoyage, peinture et rénovation de l'entrée, escalier et sanitaires du FSM